



La réglementation décryptée

III Des champs d'application différents mais superposés

Le règlement sur l'exportation et l'importation des produits chimiques

Le règlement du 17 juin 2008 concernant les exportations et les importations s'applique :

- aux produits chimiques soumis à la procédure de consentement informé préalable au titre de la convention de Rotterdam. La liste des produits soumis à cette procédure est précisée dans la partie 3 de l'annexe I du règlement du 17 juin 2008. La partie 2 de l'annexe I établit une liste des substances susceptibles de relever de la procédure de consentement informé préalable. Il s'agit principalement de produits chimiques industriels et de pesticides ;
- à certains produits chimiques dangereux qui sont interdits ou strictement réglementés dans la Communauté ou dans un Etat membre. Les produits chimiques sont définis comme une substance au sens de la directive 67/548/CEE du 27 juin 1967 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses en

Les nouveaux procédés à la loupe

PROCÉDÉ

Vers des porcheries Zéro Nuisance (ZNP)

Après une étape de tests sur une station expérimentale porcine dans le Finistère, le procédé « Porcheries Zéro Nuisance (ZNP) » peut désormais passer en phase d'industrialisation.

Une réduction de 50 à 60 % des émissions gazeuses, 100 % d'élimination des solides en suspension 97 % d'élimination de la DCO totale et 92 % d'élimination de la DCO soluble : l'objectif du projet « Porcheries Zéro Nuisance (ZNP) » de réduire les

Tout d'abord les déjections sont collectées grâce à plusieurs chasses d'eau sous la porcherie. Le volume et la fréquence des lavages conditionnent le taux de dilution du lisier brut. Les fractions solide et liquide de ce dernier sont ensuite séparées par centrifugation. Un bioréacteur à membrane assure enfin le traitement biologique classique par boues activées et la séparation membranaire (particules, bactéries, algues, etc.). Les matières organiques issues de cette étape sont alors transformées en amendement ou

Avis d'experts

Posez vos questions...
Nos experts vous répondront dans les plus brefs délais.

Offre exceptionnelle à 107 € TTC/an* (au lieu de 180€ TTC/an*)

- Oui**, je m'abonne à Environnement & Technique pour 10 n°s/an + 2 Hors-Série Vertitude Magazine + Newsletter hebdomadaire et je profite :
- ✓ D'un contenu concret et pratique.
- ✓ De retours d'expérience analysés et commentés.
- ✓ D'un réseau "Avis d'Experts" à votre disposition pour répondre à vos questions*.
- ✓ De plus de 4 000 articles consultables en illimité pendant la durée de votre abonnement sur notre site Internet : www.pro-environnement.com

73 € d'économie

Société :

Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Fax : Email (obligatoire) :

Je règle par chèque à l'ordre de SAP.

Je règle par virement bancaire : CCP Grenoble 01346 95 R028

Date

Signature :

*Offre réservée pour un abonnement d'un an à 107 € TTC à Environnement & Technique, pour tout nouvel abonnement. Offre valable jusqu'au 31/12/09.

Coupon à retourner dûment complété accompagné de votre chèque à :
SAP - Service abonnement - 9, rue de l'Arbre Sec - 69281 Lyon cedex 01

Tout abonnement souscrit commencera au prochain numéro. Pour toute question relative à votre abonnement, ou à la souscription d'un abonnement, merci de nous contacter au 04 72 98 26 75, tous les jours de 8h à 12h.

Ou par mail à abonnement@pro-environnement.com